



Ne pas recouvrir avant le 28 septembre

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du PLU portant sur la suppression de l'emplacement réservé C16 et la rectification d'une erreur matérielle (parcelles sans zonage)

Par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a décidé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU

Elle se déroulera du :

Lundi 19 août 2013 au Samedi 28 septembre 2013

au Centre Administratif situé 16 boulevard Félix Faure à Aulnay-sous-Bois - Service du Plan Local d'Urbanisme (1^{er} étage - porte 132), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 du 19 août au 27 septembre et, exceptionnellement, le samedi 28 septembre de 9h à 12h et sur le site internet de la ville : www.aulnay-sous-bois.fr.

Le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre disponible sur le lieu de mise à disposition du dossier
- par courrier adressé à :

Mairie d'Aulnay-sous-Bois - Centre Administratif d'Aulnay-sous-Bois
Service Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée du PLU n° 1
16, boulevard Félix-Faure
93 600 Aulnay-Sous-Bois

- par mail à l'adresse suivante : PLU Modification Simplifiée 1@aulnay-sous-bois.com

Au terme de la mise à disposition du dossier, le maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.